DELIBERATION N° 02 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Rapporteur : Mme RAVON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Il convient de supprimer un poste apparaissant dans le tableau des emplois et n'ayant plus vocation à être occupé.

Cet emploi correspond à un agent ayant demandé sa mutation, à compter du 15 novembre 2018.
Afin d'assurer le remplacement de cet agent au sein du service de Police Municipale, il a été créé un poste de Gardien-Brigadier de Police Municipale à temps complet, à compter du 10 décembre 2018.

GRADE CONCERNE	HORAIRE DU POSTE	NOMBRE DE POSTES SUPPRIMES
Brigadier-Chef Principal	35h	1

Le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable le 28 novembre 2018.
La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 29 novembre 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'approuver la suppression du poste susvisé ;
- de modifier le tableau des emplois en ce sens.